

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUNG-SUR-BEUVRON

LOIR-ET-CHER – SÉANCE DU JEUDI 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 04 avril, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Neung-sur-Beuvron légalement convoqué en date du 29 mars 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guillaume GIOT, Maire.

<u>ETAIENT PRÉSENTS</u> : 14	GIOT Guillaume, BARRÉ Aymeric, ANDREOLETTI Joëlle, LEYTHIENNE Anne-Sophie, LELAIT Marielle, TRUPPA Alexandre, LUNEAU Grégory, de BODINAT Caroline, CHEVRIER Nathalie, JUGIEAU Léo, Christine CORIOLAND, Sébastien BERTHET, METIVIER Mickaël.
<u>ABSENT EXCUSÉ</u> : 1	Kévin PATINAUX
<u>PROCURATION</u> : 1	Kévin PATINAUX à Alexandre TRUPPA

Mme Marielle LELAIT est désignée comme secrétaire de séance.

### **L'ordre du jour sera le suivant :**

1. Validation du dernier compte rendu,
2. Approbation des comptes de gestion 2023 :
  - ✓ Commune,
  - ✓ Camping,
  - ✓ Eau-Assainissement.
3. Approbation des comptes administratifs 2023 :
  - ✓ Commune,
  - ✓ Camping,
  - ✓ Eau-Assainissement.
4. Affectation des résultats :
  - ✓ Commune,
  - ✓ Camping,
  - ✓ Eau-Assainissement.
5. Vote des taxes directes locales 2024,
6. Vote des budgets primitifs 2024 :
  - ✓ Commune,
  - ✓ Camping,
  - ✓ Eau-Assainissement.
7. Informations et questions diverses.

**1) Adoption du PV de la séance du 19 mars 2024**

M. le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 19 mars 2024 et demande de l'adopter.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

**DÉLIBÉRATIONS N° D015\_2024 à D017\_2024 portant approbation des comptes de gestion 2024**

Les comptes de gestion transmis par le Service de Gestion Comptable de Romorantin-Lanthenay du budget principal et des budgets annexes camping et eau et assainissement étant conformes en tout point avec les comptes administratifs de la commune, il est proposé de délibérer sans réserve selon les résultats suivants :

Budgets	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>Commune</b>	29 383,85	466 940,79	496 324,64
<b>Camping</b>	17 058,82	-7 477,23	9 581,59
<b>Eau-Assainissement</b>	-19 498,84	10 398,98	-9 099,86

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les comptes de gestion 2023 à l'unanimité des membres présents.

**DÉLIBÉRATIONS N° D018\_2024 à D020\_2024 portant approbation des comptes administratifs 2023**

Il est proposé de délibérer après présentation des comptes administratifs.

**M. le Maire ne prend pas part au vote.** Mme Joëlle ANDREOLETTI soumet au vote le compte administratif :

Budgets	Investissement					Fonctionnement				
	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat antérieur	Résultat total	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat antérieur	Résultat total
<b>Commune</b>	1 107 674,25	1 137 058,10	29 383,85	322 112,52	351 496,37	1 167 665,12	1 634 605,91	466 940,79	198 283,86	665 224,65
<b>Camping</b>	5 365,31	22 424,13	17 058,82	-14 109,96	2 948,86	18 983,10	11 505,87	-7 477,23	9 069,91	1 592,68
<b>Eau-Assainissement</b>	213 992,21	194 493,37	-19 498,84	366 449,63	346 950,79	138 048,53	148 447,51	10 398,98	10 398,98	21 313,25

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 14 voix pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

## 2) AFFECTATIONS DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2023

### BUDGET COMMUNE :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2023 présente :

	Résultat à la clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	322 112,52 €		29 383,85 €	351 496,37 €
Fonctionnement	198 283,86 €		466 940,79 €	665 224,65 €

### Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- 002 - Excédent de fonctionnement (665 224,65-550 000) 115 224,65 €
- 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 550 000,00 €
- 001 - Excédent d'investissement : 351 496,37 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2023.

### BUDGET CAMPING :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2023 présente :

	Résultat à la clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-14 109,96 €		17 058,82 €	2 948,86 €
Fonctionnement	24 069,91 €	15 000,00 €	-7 477,23 €	1 592,68 €

### Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- 002 - Excédent de fonctionnement : 1 592,68 €
- 001 - Excédent d'investissement : 2 948,86 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2023.

### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2023 présente :

	Résultat à la clôture 2022	Résultat 2023	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	366 449,63 €	- 19 498,84 €		346 950,79 €
Fonctionnement	10 914,27 €	10 398,98 €		21 313,25 €

### Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- 002 Excédent de fonctionnement : 21 313,25 €
- 001 Excédent d'investissement : 346 950,79 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2023.

### DÉLIBÉRATION N° D024\_2024 portant vote des taxes directes locales 2024

La commune a obligation de faire connaître aux services préfectoraux les décisions relatives aux taux et produits de fiscalité via la transmission d'un état de notification 1259 avant le 15 avril 2024.

M. le Maire propose de reconduire en 2024 les taux d'imposition communaux appliqués en 2023 tout en prenant en compte les évolutions législatives.

Taux de l'année 2023 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 54,06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,31 %
- Taxe d'habitation : 17,18 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024, identiques à 2023 présentées ci-dessus, autorise M. le Maire à signer l'imprimé « 1259 » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

### 3) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal que suite au débat d'orientation budgétaire, où la majorité des conseillers étaient présents, de voter l'équilibre des budgets par chapitres.

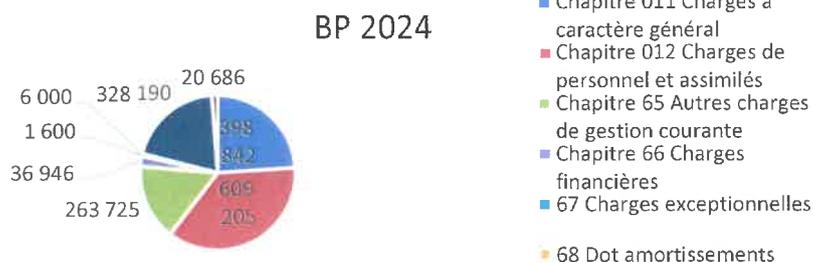
#### COMMUNE

##### ➤ Section de fonctionnement

La section s'équilibre en dépenses et recettes à 1 665 194 €, à l'appui du prévisionnel 2023 et en tenant compte du réalisé 2023.

#### Dépenses de fonctionnement par chapitres – Années 2023 et 2024

CHAPITRE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	375 200,00	292 966,80	398 841,88
012 Charges du Personnel	611 800,00	548 038,88	609 205,00
65 Autres charges de gestion courante	256 514,00	211 387,82	263 724,82
66 Charges financières	39 564,27	38 529,65	36 946,37
67 Charges exceptionnelles	12 850,00	0	1 600,00
68 Dot. Amortissements et provisions	6 000,00	266	6 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 301 928,27</b>	<b>1 091 189,15</b>	<b>1 316 318,07</b>
023 Virement à la section d'investissement	416 125,00		328 190,00
042 Opération d'ordre de transfert	20 231,97	76 475,97	20 685,93
<b>TOTAL</b>	<b>1 738 285,24</b>	<b>1 167 665,12</b>	<b>1 665 194,00</b>

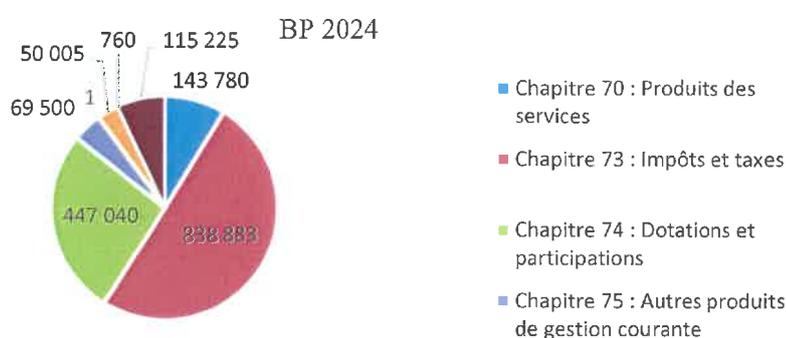


M. le Maire liste aux membres du Conseil municipal les subventions accordées aux associations de la commune à ce jour :

Associations	Montant
ADMR	1 321,00 €
La Chorale A tout bout de chants	500,00 €
Club 3ème âge Bel Automne	500,00 €
La Société Musicale	3 000,00 €
Association des Conciliateurs de Justice	150,00 €
Association Fondation Sologne	100,00 €
BTP CFA 37	80,00 €
CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)	150,00 €
GRAHS ( Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne)	200,00 €
Millan/Cyclisme le 29 juin 2024	500,00 €
Sologne Nature Environnement	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 601,00 €</b>

#### Recettes de fonctionnement par chapitres – Années 2023 et 2024

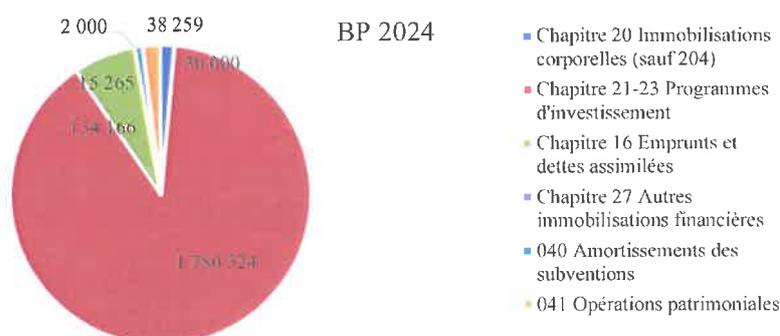
CHAPITRE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
013 Atténuations de charges	5 400,00	10 076,65	0
70 Produits de services	133 160,22	129 858,08	143 780
73 Impôts et taxes	813 159,03	844 965,75	838 882,82
74 Dotations et participations	494 276,00	492 150,98	447 040,44
75 Autres produits de gestion courante	78 500,00	86 761,45	69 500,00
76 Produits financiers	1,00	0,54	1,00
77 Produits spécifiques	1000,00	56 287,33	50 005,13
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 525 496,25</b>	<b>1 620 100,78</b>	<b>1 549 209,39</b>
042 Opération d'ordre de transfert	14 505,13	14 505,13	759,96
<b>002 Résultat reporté</b>	<b>198 283,86</b>		<b>115 224,65</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 738 285,24</b>	<b>1 634 605,91</b>	<b>1 665 194,00</b>



➤ **Section d'investissement**

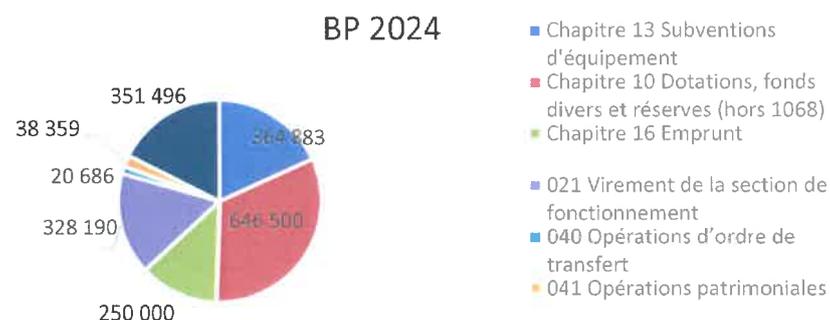
La section d'investissement s'équilibre à 2 000 115 €.

CHAPITRE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
20 Immobilisations incorporelles	43 000,00	1 000	30 000
21-23 Programmes d'investissement	1 482 254,45	955 627,48	1 780 324,28
16 Emprunts	139 304,73	136 541,64	134 166,19
27 Autres immobilisations financières	2 000,00	0	2 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 666 559,18</b>	<b>1 093 169,12</b>	<b>1 946 490,47</b>
040 Amortissements des subventions	14 505,13	14 505,13	15 265,09
041 Opérations patrimoniales			38 359,44
<b>TOTAL</b>	<b>1 681 064,31</b>	<b>1 107 674,25</b>	<b>2 000 115,00</b>



**Recettes d'investissement par chapitres – Années 2023 et 2024 :**

CHAPITRE	BP 2023	CA 2023	BP 2024
13 Subventions d'investissement	467 110,82	606 731,69	364 883,26
10 FCTVA, taxe aménagement et excédents de fonctionnement capitalisés	454 484,00	453 100,44	646 500
165 Dépôts et cautionnement	1 000,00	750,00	
16 Emprunts et dettes assimilées			250 000
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>922 594,82</b>	<b>1 060 582,13</b>	<b>1 261 383,26</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	416 125		328 190
040 Opérations d'ordre de transfert	20 231,97	76 475,97	20 685,93
041 Opérations patrimoniales			38 359,44
001 Excédent d'investissement reporté	322 112,52		351 496,37
<b>TOTAL</b>	<b>1 681 064,31</b>	<b>1 137 058,10</b>	<b>2 000 115</b>



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif de la commune le budget primitif 2024 du budget de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 1 665 194 €
- Recettes de fonctionnement : 1 665 194 €

Section d'investissement :

- Dépenses de fonctionnement : 2 000 115 €
- Recettes de fonctionnement : 2 000 115 €

**BUDGET CAMPING**

➤ **Section de Fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 23 343 €.

Dépenses de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	15 000	14 368.14	12 999.82
66 Charges financières	1 455.93	1 455.93	1 359.81
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>16 455.93</b>	<b>15 824.07</b>	<b>14 359.63</b>
042 Dotations aux amortissements	3 159.03	3 159.03	0
023 Virement à la section d'investissement	0	0	1 506.14
<b>TOTAL</b>	<b>19 914.96</b>	<b>18 983.10</b>	<b>23 343.00</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
70 Produits des services	2 845.05	3 500.80	4 244.32
74 Dotations et participations	8 000.00	8 000.00	17 506.00
002 Excédent reporté	9 069.91	9 069.91	1 592.68
<b>TOTAL</b>	<b>19 914.96</b>	<b>20 575.78</b>	<b>23 343.00</b>

Section de fonctionnement

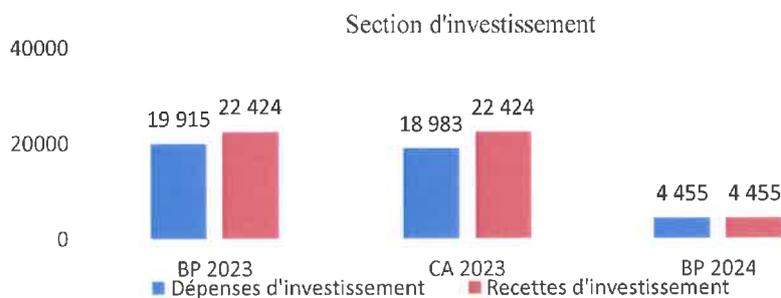


➤ **Section d'investissement**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 4 455 €

Dépenses d'investissement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 Déficit reporté	14 109.96	14 109.96	0
16 Capital de l'emprunt	2 321.74	2 321.74	2 417.86
20 immobilisations incorporelles	500.00	0	0
21 immobilisations corporelles	5 492.33	3 043.57	2 037.14
<b>TOTAL</b>	<b>19 914.96</b>	<b>19 475.27</b>	<b>4 455</b>

Recettes d'investissement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 Excédent reporté	0	0	2 948.86
021 Virement de la section de fonctionnement	0	0	1 506.14
28 Amortissement	3 159.03	3 159.03	0
10 Dotation et fonds divers	15 000	15 000	0
13 Subventions d'investissement	4 265	4 265.10	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 424.03</b>	<b>22 424.13</b>	<b>4 455</b>



M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fermer ce budget camping à la fin de l'année au vu du peu d'écriture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif du camping présenté et décide de fermer le budget camping en fin d'année 2024 et de l'intégrer dans le budget principal de la commune.

### BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

➤ La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 175 523 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	40 800.00	20 038.40	39 818.00
62 Charges de personnel	0	0	4 082.00
65 Autres charges de gestion	100.00	0,96	100,90
66 Charges de l'emprunt	7 879.65	7 879.65	7 569.00
67 Charges exceptionnelles	15 420.00	0	2 110.75
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>64 199,65</b>	<b>2 791,01</b>	<b>53 680,65</b>
042 Opération d'ordre de transfert entre section	110 666.94	110 129.52	121 842.35
68 Amortissements	100.00	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>174 966,59</b>	<b>138 048,53</b>	<b>175 523,00</b>

Recettes de fonctionnement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
002 Excédent de fonctionnement reporté	10 914.27	10 914.27	21 313.25
70 Vente de produits, prestations de services	126 678.43	111 073.62	110 000.90
<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>137 592,70</b>	<b>121 987,89</b>	<b>131 314,15</b>
042 Opération d'ordre de transfert entre section	37 373.89	37 373.89	44 208.85
<b>TOTAL</b>	<b>174 966,59</b>	<b>159 361,78</b>	<b>175 523,00</b>

BP 2024



➤ La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 549 592 €

Dépenses d'investissement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 Déficit d'investissement reporté	0	0	19 498.84
16 Remboursement de l'emprunt	18 950.63	18 950.63	19 261.41
20 Frais d'études et recherches	6 500.00	0	75 000.00
21 Immobilisations corporelles	92 029.05	0	391 622.90
23 Constructions	365 000.00	157 667.69	0
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>482 479.68</b>	<b>176 618.32</b>	<b>505 383.15</b>
040 Opération d'ordre transfert entre sections	37 373.89	37 373.89	44 208.85
<b>TOTAL</b>	<b>519 853.57</b>	<b>213 992.21</b>	<b>549 592.00</b>

Recettes d'investissement	BP 2023	CA 2023	BP 2024
001 Excédent d'investissement reporté	366 449.63	366 449.63	346 950.79
13 Subvention d'équipements	62 737.00	84 363.85	80 798.86
<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>429 186.63</b>	<b>450 813.48</b>	<b>427 749.65</b>
040 Opération d'ordre de transfert entre section	110 666.94	110 129.52	121 842.35
<b>TOTAL</b>	<b>539 853.57</b>	<b>560 943.00</b>	<b>549 592.00</b>



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2024 présenté ci-dessus.

### SYNTHESE

BUDGET 2024	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget principal</b>	1 665 194	1 665 194	2 000 115	2 000 115
<b>Camping</b>	23 343	23 343	4 455	4 455
<b>Eau et Assainissement</b>	175 523	175 523	549 592	549 592

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

➤ M. le maire propose de lancer une procédure de péril relative à l'état des bâtiments situés sur les parcelles A 0561 et A 0562, au 54 rue Henry de Geoffre. En effet, les tuiles se décrochent et génèrent un danger pour les habitants de proximité.

Un courrier de mise en demeure d'effectuer des travaux de rénovation ou de démolition sera adressé au propriétaire dans les prochains jours. Il aura un délai d'un mois pour remédier à la situation faute de quoi une procédure de péril sera engagée par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé, autorise à l'unanimité M. le Maire à entamer une procédure de péril si le propriétaire n'effectue pas les travaux dans un délai de 1 mois.

➤ Les professeurs de sport du collège souhaitent organiser une brocante le 16 juin 2024 pour financer un projet de séjour ski. La brocante se déroulerait dans le pré de commune. Après en avoir échangé, le conseil municipal donne son accord pour l'organisation de cette brocante.

➤ Le dispositif Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) va devenir France Ruralités Revitalisation (FRR) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Dans ce projet, la commune de Neung-sur-Beuvron, initialement menacée de sortir du dispositif, sera maintenue en FRR suite à l'intervention du Préfet. Cependant, cinq des douze communes de la communauté de communes sont écartées du nouveau dispositif FRR. Ceci vient impacter défavorablement l'attractivité économique du territoire. En outre, les professionnels de santé ne disposeraient plus d'avantages à l'installation liés à la ZRR venant ainsi aggraver le phénomène de désertification médicale. L'ensemble des Maires de la communauté de communes ont saisi et rencontré les Parlementaires et le Préfet sur ce sujet. Un courrier a été adressé à la Ministre Dominique Faure, chargée des collectivités territoriales, pour reconsidérer la situation de la communauté de communes et maintenir les 12 communes dans le dispositif FRR.

- Location de la boutique éphémère :
- Du 14 au 28/04/2024 : Malle aux trésors, articles de plage
  - Du 14 au 18/05/2024 : Style et Fantaisy,
  - Du 24 au 26/05/2024 : La Fée des fleurs.

Un riverain de la rue des Anciens d'AFN a demandé à Monsieur le Maire un arrêté d'interdiction de circuler pour la rue Léonidas Cadet de Vaux en vue de l'organisation de la fête des voisins. Après en avoir échangé, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à cette demande.

Grand Marché des producteurs : la 3<sup>ème</sup> édition aura lieu le 20 avril 2024, une vingtaine de producteurs locaux seront présents. Il est envisagé la mise en place de l'arche de la communauté de commune pour matérialiser l'entrée du marché. Les services techniques vont chercher l'arche à Ecoparc la semaine prochaine pour la tester.

Les panneaux d'affichage pour annoncer l'événement sont en cours d'installation.

Anne-Sophie Leythienne demande si la mairie a obtenu des informations sur l'exposition que le CDOS va mettre à disposition de la commune sur le thème des jeux sportifs. Monsieur le Maire rencontre le CDOS prochainement et obtiendra toutes les informations relatives à la mise à disposition de cette exposition.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h30.

La secrétaire de séance  
Marielle LELAIT

Le Maire  
Guillaume GIOT